

EDITORIAL

Depuis plus de trois décennies, le lycée du NOORDOVER, situé à l'ouest de Dunkerque, accueille chaque année des lycéens et des étudiants en B.T.S (Brevet de Technicien supérieur), avec des formations générales et technologiques. **En outre, notre lycée présente une offre rare en Région en Arts plastiques, Cinéma-audiovisuel, Musique et Théâtre.** Au long de ces années, l'investissement des personnels, des parents et des élèves a permis au lycée d'établir son identité et ses spécificités au sein du tissu éducatif local et bien au-delà.

En effet, le lycée repose sur ses personnels qui contribuent activement à son efficacité. Ce sont des personnels investis et expérimentés qui chaque jour accueillent les élèves. Chaque jour, ils les accompagnent vers la maîtrise de savoirs et de savoirs être pour leur réussite. Et aspect primordial, c'est par un travail en équipe qu'ils cherchent à répondre aux défis de la formation des futurs bacheliers et techniciens supérieurs du 21^e siècle.

Les années lycée constituent un passage vers l'âge adulte et l'enseignement supérieur. **Notre lycée est un lieu de travail et d'avenir** où nous veillons à faciliter l'intégration des élèves issus des collèges, à maintenir un climat de **respect**, de **confiance** et d'**écoute** et à conforter le respect des valeurs qui nous unissent. Un lieu où chaque lycéen et étudiant peut développer ses compétences, consolider ses connaissances et améliorer ses performances. Pour cela, chaque élève doit être conscient des **efforts**, du **travail** régulier, approfondi et de la discipline personnelle que la réussite requiert. Chacun doit être ou devenir conscient de ses capacités et **prendre confiance en soi**.

Ainsi l'**investissement conjoint** des élèves et de leur entourage, parents, professeurs et éducateurs, mènera les adolescents sur la voie de la maturité et de l'exercice de la citoyenneté. Ils sauront alors, **en conscience, autonomes et responsables**, prendre le relais de leurs aînés et participer, à leur tour, au passage de témoin entre les générations.

Le site internet que nous vous proposons saura, nous l'espérons, répondre à vos interrogations et faciliter votre choix. Vous y trouverez de nombreuses informations pratiques concernant l'établissement, sa structure, les enseignements qui y sont dispensés, les horaires des différentes séries et divers aspects de la vie scolaire.

Mais rien ne saurait remplacer le contact direct. Pour cela, n'hésitez pas à nous contacter et à participer à nos diverses manifestations.

Le Proviseur,

G. DAMMAN



HISTORIQUE DU LYCEE

Le lycée du Noorderover a été inauguré le 13 janvier 1984 par M. Alain Savary, Ministre de l'Education Nationale.

Dès 1978, le conseil régional avait présenté le plan à la population. La municipalité souhaitait une concertation avec les jeunes.

En 1980, l'effectif des élèves de la région étant très important, la décision d'implanter le Noorderover à Grande-Synthe fut entérinée : le secteur de recrutement est composé des collèges de Grande-Synthe, Gravelines, Loon-Plage, Grand-Fort-Philippe, Bourbourg et une partie de Petite-Synthe. Néanmoins l'établissement accueille les élèves provenant du bassin Dunkerquois dans les disciplines artistiques.

L'architecture est originale grâce à “ la rue couverte “ et au “choix de la brique et de la tuile “, matériaux de la région.

Le nom Noorderover signifie “ les douves du Nord “ et fait référence au petit ruisseau Noordgracht. Ce nom a été attribué au lycée pour l'inscrire dans le patrimoine dunkerquois.

Direction Administration

Proviseur : G. DAMMAN

Secrétariat du Proviseur : M. SMAGGHE - D. MAES

Proviseur Adjoint : D. VINCENTZ

Secrétariat du Proviseur Adjoint : I. DESCAMPS

Gestionnaire : C. GUICHARD

Secrétariat d'intendance : V. DEPRE - D. MAES - M. VANHEE-RIFFLART

Vie scolaire

Conseillers Principaux d'Education : Y. FOURNY - J. D'HONDT - C.TELUZZI

Infirmière : I. MINNE

Assistante Sociale : D. MALFOY

Documentalistes : P. THERY -

LA VIE AU NOORDOVER

1. Les Conseillers Principaux d'Education

Trois Conseillers Principaux d'Education (un par niveau), gèrent et assurent le suivi individuel des élèves et des classes. Ils ont la responsabilité du contrôle de l'assiduité. Ils travaillent en étroite collaboration avec les parents et les enseignants pour remédier aux difficultés rencontrées par les élèves.

Ils organisent le service des personnels de surveillance et assurent le suivi des projets dans le cadre de l'animation socio-éducative.

Courriel : vie-scolaire1.0595616j@ac-lille.fr

2. Les services de santé scolaire

Le service Social Scolaire

L'assistante sociale est la conseillère sociale de l'établissement.

Le service de Santé Scolaire

L'infirmière conseillère de santé est la référente santé de l'établissement.

Elles sont tenues au secret professionnel.

Son rôle :

ACCUEIL
ECOUTE
AIDE
CONSEIL

Son rôle :

ACCUEIL
SOINS & SUIVI MEDICAL
CONSEILS - PREVENTION
ECOUTE

L'assistante sociale et l'infirmière avec l'ensemble de l'équipe éducative développent un travail de prévention et d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Par l'aide individuelle ou les actions collectives, elles interviennent dans de nombreux domaines : mal-être, absentéisme, violence, maltraitance, conduites déviantes, en collaboration avec la communauté éducative et les partenaires extérieurs.

3. Le C.D.I.

C'est un lieu de travail réservé aux recherches documentaires, à la lecture et à toute activité pédagogique, initiation à la recherche documentaire, séances de travail en groupe, aide méthodologique pour les Travaux Personnels Encadrés, atelier de lecture.

Il est ouvert aux élèves ainsi qu'à l'ensemble du personnel et se situe au 1er étage de l'établissement, au dessus des bureaux de l'administration.

Le centre d'information rassemble la documentation pédagogique et administrative sur tout support : papier, audiovisuel ou informatique.

L'espace multimédia comporte sept ordinateurs connectés en réseau qui permettent l'utilisation du logiciel BCDI, cédéroms et Internet dans le cadre de travaux de recherche.

4. La Cafétéria

Gérée par la Maison des Lycéens depuis la rentrée 2011, elle ouvre tous les jours en fonction des élèves bénévoles et permet aux lycéens de se détendre dans un lieu de vie agréable.

5. La permanence

Salle à la disposition des élèves et continuellement surveillée, la permanence autorise le travail en petit groupe et le travail individuel dans le silence.

6. Les ateliers sportifs

En plus des cours d'E.P.S., 2 possibilités de pratiquer une activité sportive complémentaire s'offrent aux lycéens :

<i>L'U.N.S.S.</i>	<i>L'option E.P.S.</i>
<u>Quand ?</u> mercredi après-midi à partir de 12 h	<u>Quoi ?</u> 1h de théorie + 2h de pratique durant les 3 années de Seconde, Première et Terminales dans 2 sports différents
<u>Qui ?</u> Ouvert à tous les élèves	Baccalauréat L, S et ES (coef 2) Baccalauréat STMG (coef 1)
<u>Quoi ?</u> Volley - Badminton - Gymnastique - Hand - Tir à l'arc - Natation - Raid nature - VTT - Planche à voile et voile (sur habitable de 8 m)	Evaluation en <i>contrôle continu</i>
<u>Inscription ?</u> 10€ pour la licence	

7. Les ateliers péri-éducatifs

* Atelier Radio

Cet atelier cherche à sensibiliser aux différentes techniques radiophoniques. Il est animé par différents élèves le midi en salle de restauration.

* Club informatique

Animé par un professeur de Sciences-Physiques, ce club vise à se familiariser avec le langage informatique ; il est ouvert aux élèves de la seconde à la terminale.

* Les ateliers sportifs

Ouverts à tous les lycéens sur présentation de leur carnet de liaison, l'équipe d'EPS propose et encadre des activités sportives (foot en salle, ping-pong, handball, basketball ...) sur le temps du midi 2 fois par semaine au gymnase du lycée du Noorderver .

8. Les formations optionnelles

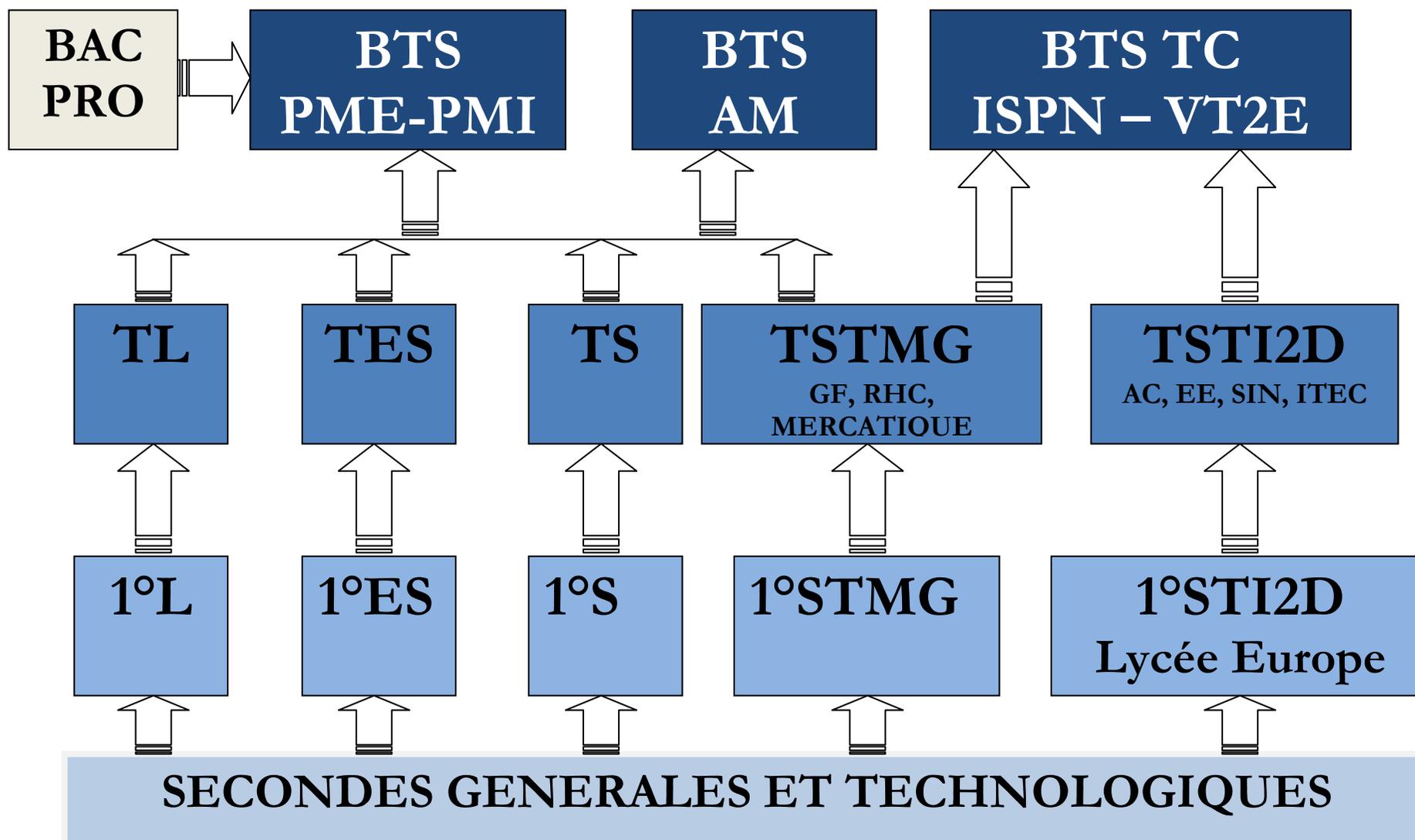
Le programme PEI de Sciences Po (Programme d'Etudes Intégrées)

Le programme PEI lancé en 2007, a pour objectif de préparer les élèves méritants de condition modeste aux concours d'entrée aux instituts d'études politiques. 2 spécialités sont proposées aux élèves de 1^o et de Terminales : scientifiques et management.

La préparation au concours IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers)

Elle est ouverte aux élèves de Terminales sur la base du volontariat

ORGANIGRAMME DES FORMATIONS AU LYCEE DU NOORDOVER



LA CLASSE DE SECONDE – RENTREE 2016

ENSEIGNEMENTS COMMUNS 25H30

Français	4 h
Histoire – Géographie	3 h
Langue vivante 1 et 2	5 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1 h 30
Education physique et sportive	2 h
Enseignement Moral & Civique	0 h 30

Accompagnement personnalisé 2 h

ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION 3H00 (2 x 1 h 30)

L'un est consacré à la découverte de l'économie :

- Principes Fondamentaux de l'Economie et de la Gestion (PFEG ou PFEG EURO possible)

OU

- Sciences Economiques et Sociales (SES)

L'autre est à choisir parmi les enseignements ci-dessous :

- Enseignement d'économie non pris en choix 1
- Littérature et société (LS)
- Méthodes et pratiques scientifiques (MPS)
- Sciences et laboratoire (SL)
- Informatique & Création Numériques (ICN)
- LV3 (grand débutant) Allemand, Néerlandais, Italien
- Création et activités artistiques : art du spectacle, Patrimoine (CAA)
- Langue et culture de l'Antiquité (Latin)

HORAIRE TOTAL ÉLÈVE **28H30**

Il est fortement recommandé à l'élève de choisir **UN** enseignement facultatif parmi la liste ci-dessous

OPTION FACULTATIVE 3H00

- Cinéma/audio-visuel,
- Musique,
- Arts Plastiques,
- Théâtre,
- LV3 (grand débutant) Allemand, Néerlandais, Italien
- EPS,
- Langue et culture de l'Antiquité (Latin)
- Mention européenne (DNL : **Histoire-Géographie** en langue anglaise)

LA CLASSE DE PREMIERE GENERALE

ENSEIGNEMENTS COMMUNS SERIE S	SERIE ES	SERIE L
Français	4h	4h
Histoire-Géographie	4h	4h
Langue Vivante 1 & 2	4h30	4h30
Education Physique & Sportive	2h	2h
EMC (Enseignement Moral & Civique)	0h30	0h30
Total enseignements communs	15h	15h

ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES	SERIE S	SERIE ES	SERIE L
Mathématiques	4h	3h	
Sciences	6h	1h30	1h30
[dans la série S, physiques (3h) + SVT (3h)]			
Sciences Economiques & Sociales		5h	
Littérature			2h
Littérature étrangère en langue étrangère			2h
Pour la série L, 1 enseignement obligatoire parmi :			
ARTS (CAV, Arts Plastiques, Musique, Théâtre) <u>ou</u>			5h
Mathématiques <u>ou</u>			3h
LV3 (Néerlandais, Allemand) <u>ou</u>			3h
Approfondissement en LV1/LV2 <u>ou</u>			3h
Langue et culture de l'Antiquité (Latin)			3h
Total enseignements spécifiques	10h	9h30	8h30 (10h30)
Accompagnement personnalisé	2h	2h	2h
Travaux Personnels Encadrés	2h	2h	2h
HORAIRE TOTAL ELEVE	28H	27H30	26H30 (28H30)

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS	SERIE S	SERIE ES	SERIE L
<i>En plus, vous pouvez bénéficier d'un ou de deux enseignements facultatifs au choix parmi</i>			
ARTS (CAV, Arts Plastiques, Musique, Théâtre)	3h	3h	3h
Langue et culture de l'Antiquité (Latin)	3h	3h	3h
LV3 (Néerlandais, Allemand)	3h	3h	3h
Section européenne	2h	2h	2h
EPS	3h	3h	3h

LA PREMIERE TECHNOLOGIQUE
(Sciences & Technologie du Management & de la Gestion)

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Sciences de gestion	6h
Langues vivantes 1 & 2	4h30
Economie-Droit	4h
Français	3h
Mathématiques	3h
Management des organisations	2h30
Education physique & sportive	2h
Histoire-Géographie	2h
Accompagnement personnalisé	2h

HORAIRE TOTAL ELEVE **26h**

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

En plus, vous pouvez bénéficier d'un ou de deux enseignements facultatifs au choix parmi

ARTS (CAV, Arts Plastiques, Musique, Théâtre)	3h
EPS	3h

Une spécialisation progressive

La nouvelle série STMG propose une classe de première unique, permettant ainsi de repousser en classe terminale le choix d'orientation parmi les trois spécialités proposées au lycée et qui correspondent aux principaux champs des sciences de gestion : ressources humaines et communication, mercatique, gestion et finance. L'introduction d'un enseignement commun de sciences de gestion en classe de première constitue une innovation qui permet d'éclairer tous les élèves sur leur choix professionnel futur.

LA CLASSE DE TERMINALE ES

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Langues vivantes 1 & 2	4h
Education physique & sportive	2h
Enseignement Moral & Civique	0h30

ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

Philosophie	4h
Histoire-Géographie	4h
Mathématiques	4h
Sciences économiques & sociales	5h

Total enseignements généraux 23h30

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE au choix parmi :

Mathématiques	1h30
Sciences sociales et politiques	1h30
Economie approfondie	1h30

Accompagnement personnalisé
(En prenant appui sur les disciplines caractéristiques de la série) 2h

HORAIRE TOTAL ELEVE 27h

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

En plus, vous pouvez bénéficier d'un ou de deux enseignements facultatifs au choix parmi

ARTS (CAV, Arts Plastiques, Musique, Théâtre)	3h
Langue et culture de l'Antiquité (Latin)	3h
LV3 (Néerlandais, Allemand)	3h
Section européenne	2h
EPS	3h

Réussite au Baccalauréat

2003 : 76.3 %	2006 : 80.6 %	2009 : 73.9%	2012 : 87,80 %	2015 : 92,05 %
2004 : 85.4 %	2007 : 83 %	2010 : 73,15%	2013 : 89,19 %	
2005 : 82.5 %	2008 : 71 %	2011 : 82,40%	2014 : 81,3 %	

Poursuite d'études

- L'Université : études économiques, de droit, administration économique et sociale
- Classes préparatoires aux grandes écoles : économiques, littéraires
- BTS ou DUT du secteur tertiaire

LA CLASSE DE TERMINALE L

ENSEIGNEMENTS GENERAUX

Littérature étrangère en langue étrangère	1h30
---	------

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Langues vivantes 1 & 2	4h
Education physique & sportive	2h
Enseignement Moral & Civique	0h30

ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

Philosophie	8h
Histoire-Géographie	4h
Littérature	2h

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE au choix :

ARTS (CAV, Arts Plastiques, Musique) ou Mathématiques ou LV3 (Néerlandais, Allemand) ou Langue et culture de l'Antiquité (Latin) Droits & enjeux du monde contemporain LV1 ou LV2 approfondies	5h 4h 3h 3h 3h 3h
Accompagnement personnalisé <i>(En prenant appui sur les disciplines caractéristiques de la série)</i>	2h

HORAIRE TOTAL ELEVE	27h
----------------------------	------------

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

En plus, vous pouvez bénéficier d'un ou de deux enseignements facultatifs au choix parmi

ARTS (CAV, Arts Plastiques, Musique, Théâtre) Langue et culture de l'Antiquité (Latin) LV3 (Néerlandais, Allemand) Section européenne EPS	3h 3h 3h 2h 3h
--	----------------------------

Réussite au Baccalauréat

2003 : 94,6 %	2006 : 75 %	2009 : 89,6%	2012 : 79,7 %	2015 : 97,96 %
2004 : 78,6 %	2007 : 82 %	2010 : 82,61%	2013 : 90,8 %	
2005 : 84,7 %	2008 : 83 %	2011 : 71,70%	2014 : 84,8 %	

Poursuite d'études

- L'Université : études de lettres, langues, sciences humaines et sociales, artistiques
- Classes préparatoires aux grandes écoles : littéraire
- BTS ou DUT du secteur tertiaire

LA CLASSE DE TERMINALE S

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Langues vivantes 1 & 2	4h
Education physique & sportive	2h
Enseignement Moral & Civique	0h30

ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

Philosophie	3h
Histoire-Géographie	2h
Mathématiques	6h
Physique-Chimie	5h
Sciences et Vie de la Terre	3h30

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE au choix

Mathématiques	2h
Physique-chimie	2h
SVT	2h
Informatique & Sciences du Numérique	2h

Accompagnement personnalisé <i>(En prenant appui sur les disciplines caractéristiques de la série)</i>	2h
---	----

HORAIRE TOTAL ELEVE 28h

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

En plus, vous pouvez bénéficier d'un ou de deux enseignements facultatifs au choix parmi

ARTS (CAV, Arts Plastiques, Musique, Théâtre)	3h
Langue et culture de l'Antiquité (Latin)	3h
LV3 (Néerlandais, Allemand)	3h
Section européenne	2h
EPS	3h

Réussite au Baccalauréat

2003 : 92.2 %	2006 : 88 %	2009 : 93.1%	2012 : 86,82 %	2015 : 87,18 %
2004 : 83.4 %	2007 : 90 %	2010 : 78,41%	2013 : 95,1 %	
2005 : 87.9 %	2008 : 88.5 %	2011 : 78,60%	2014 : 91,8 %	

Poursuite d'études

- L'Université : études scientifiques, économiques, technologiques, industrielles, santé...
- classes préparatoires aux grandes écoles : scientifiques, économiques
- BTS ou DUT du secteur scientifique et technique

SERIE STMG – LA CLASSE DE TERMINALE

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	SERIE GF	SERIE RHC	SERIE MERCATIQUE
Economie-Droit	4h	4h	4h
Management des Organisations	3h	3h	3h
Philosophie	2h	2h	2h
Mathématiques	2h	2h	2h
Langues vivantes 1 & 2	5h	5h	5h
Histoire-Géographie	2h	2h	2h
Education physique & sportive	2h	2h	2h
Accompagnement personnalisé	2h	2h	2h
ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE	SERIE GF	SERIE RHC	SERIE MERCATIQUE
Comptabilité et Finances des Entreprises	6h	-	-
Ressources Humaines et Communication	-	6h	-
Mercatique	-	-	6h
HORAIRE TOTAL ELEVE	28h	28h	28h

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

En plus, vous pouvez bénéficier d'un ou de deux enseignements facultatifs au choix parmi

ARTS (CAV, Arts Plastiques, Musique, Théâtre)	3h	3h	3h
EPS	3h	3h	3h

Réussite au Baccalauréat

2003 : 76.3%	2006 : 78%	2009 : 86.9 %	2012 : 76,5 %	2015 : 98,25%
2004 : 82.3%	2007 : 65%	2010 : 85 %	2013 : 79,7 %	
2005 : 84.2%	2008 : 71%	2011 : 75,90%	2014 : 92,3 %	

Poursuite d'études

- L'Université : études scientifiques, économiques, technologiques, industrielles, santé...
- BTS ou DUT du secteur sciences de gestion

LES ARTS AU LYCEE

1- Musique (enseignement obligatoire et/ou facultatif)

Une salle octogonale, entièrement équipée (ordinateur, sonorisation, claviers, guitares, percussions, instruments à vent...) permet à tout lycéen volontaire de développer ses talents musicaux quelque soit son instrument et son niveau de départ.

Cette formation artistique et musicale complète articule habilement l'étude des oeuvres musicales sans aucune restriction de style, d'époque ou de culture et leur pratique, à la fois chantée, instrumentale et créative, permettant de développer leur sensibilité et personnalité artistique.

La section musique s'adresse aux élèves des écoles de musique en leur apportant un complément de culture musicale indispensable à leur formation de futur étudiant s'orientant vers la musicologie ou préparant le diplôme de musicien intervenant (D.U.M.I.).

Elle permet aussi à l'élève, instrumentaliste ou chanteur, non lecteur à la base de réussir honorablement son épreuve de baccalauréat en série L, spécialité musique (coefficient 6) ou en option facultative (coefficient 2) : l'évaluation portant davantage sur la sensibilité et le sens artistique que sur le niveau technique réel.

L'élève musicien, débutant ou confirmé, s'épanouira en cours et aussi dans les divers ensembles : l'ORCHESTRE du lycée regroupe ainsi l'ensemble orchestral (vents et claviers), l'atelier guitares et l'atelier chant travaillant chaque année l'interprétation de différentes oeuvres de tout style suivant les projets des professeurs et des élèves... donnant lieu chaque année à des prestations reconnues :

Concerts « Noordov'art » et « Académiques » (avec les chorales), auxquels s'ajoutent des sorties à l'Opéra, la venue de l'Orchestre National de Lille, des rencontres avec des musiciens professionnels...

Tout élève de 3ème peut donc s'inscrire en musique en seconde,

- soit par le 2ème enseignement de détermination (3 heures),
- soit par l'option facultative de musique (2 heures), préparant 2 voies :

2- Arts Plastiques (enseignement obligatoire et/ou facultatif)

En seconde, une option de 3 h est ouverte à tout lycéen, quelque soit son niveau technique, l'essentiel étant d'être curieux du monde des arts et de conforter une solide culture générale afin de préparer :

- un baccalauréat avec l'enseignement de spécialité arts plastiques (actuellement en série L, coefficient 6) ;
- un baccalauréat avec l'option facultative (accessible dans toutes séries).

Dès la classe de première l'enseignement de spécialité (5 h / semaine) se distingue de l'option facultative (3 h / semaine) par un travail plus soutenu de l'écrit lié à la culture artistique. Néanmoins, il s'agit dans les deux cas, d'articuler la pratique des élèves avec une ouverture à la compréhension des oeuvres ; aussi bien celles qui nous sont les plus contemporaines, que celles qui forment notre patrimoine culturel. Dans cette offre plurielle les arts plastiques mettent en oeuvre des pratiques traditionnelles (dessin, peinture, sculpture, architecture, ...) mais aussi celles liées aux technologies numériques (photographie, vidéo, infographie, ...).

3- Cinéma Audio-visuel (enseignement obligatoire et/ou facultatif)

Créées en 1986, ces sections sont aujourd'hui 120 en France. Celle du lycée fait partie des pionnières, car elle est née en 1988-89.

Deux voies s'offrent aux élèves après la seconde :

* la voie Littéraire : après la seconde de détermination, il est possible de choisir une première et une terminale Littéraire avec enseignement du cinéma (*coefficient 6 au bac, avec un écrit et un oral*).

* la voie Scientifique, Economique, Technique, Littéraire : il est possible de garder l'enseignement du cinéma en option (*coefficient 2 au bac, seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte*).

* Il est possible en section Littéraire de cumuler les deux pour se spécialiser davantage (*coefficient 8 au bac*).

Les objectifs de formation :

- Acquisition d'une culture cinématographique et audiovisuelle (aspects historiques, économiques, esthétiques).

- Développement des capacités d'analyse et de réflexion.

- Maîtrise du langage des images et des sons. Cette maîtrise est mise en oeuvre dans une réalisation individuelle ou collective présentée au baccalauréat.

Les contenus de cette formation :

- L'enseignement privilégie la dimension artistique de tous les genres et toutes les formes cinématographiques et audiovisuels, du cinéma classique ou moderne aux images numériques, à l'art vidéo, au cinéma expérimental, à la télévision.

- Les dominantes sont en seconde : le plan et ses composantes, en première : l'écriture et la mise en scène, en terminale : le montage. En *option première* : la représentation du réel et le point de vue, en *option terminale* : la fiction et le point de vue.

Spécificité de l'enseignement :

Il est assuré par une équipe pluridisciplinaire, épaulée par un partenaire culturel qui gère une subvention de la DRAC, et organise en concertation avec l'équipe des professeurs stages, festivals, intervention d'artistes et de professionnels.

L'articulation entre approche culturelle et approche pratique et créative est permanente.

Le but n'est pas de "fabriquer" des techniciens, mais d'ouvrir les élèves à la connaissance du monde des images et des sons, de les rendre autonomes, curieux, tolérants, citoyens. ***Les débouchés sont nombreux dans un secteur en plein développement.***

4- Le théâtre (enseignement facultatif, coef. 2)

En partenariat avec le « Bateau Feu », scène nationale de Dunkerque, ouverte à tous et à toutes séries, l'option propose une initiation au théâtre dans la diversité de ses formes et de ses modes de création, à travers :

. l'acquisition d'une pratique, avec le concours d'un artiste associé,

- . la fréquentation et l'analyse des spectacles,
- . la rencontre avec les artistes (metteurs en scène, comédiens, costumiers, éclairagistes...),
- . la visite des divers lieux du théâtre,
- . la découverte de son histoire.

ORIENTATION

Les Conseillers d'Orientation Psychologues

L'entrée au Lycée représente généralement une période de transition importante pour la plupart des élèves et de leurs familles qui découvrent un cadre de vie nouveau et des exigences scolaires souvent plus fortes.

Choisir un Baccalauréat ; donner la priorité à une orientation littéraire, économique, scientifique ou technologique ; décider de garder ou d'abandonner certains enseignements optionnels. Voilà autant de choix concrets que chaque Lycéen devra progressivement opérer, en référence avec ce qu'il se sent capable d'investir au niveau scolaire, en correspondance aussi avec ce qu'il aimerait réaliser et devenir au-delà du Baccalauréat.

Se projeter, s'informer, choisir, une telle démarche ne se met pas en place spontanément, tout à coup à partir de rien. On peut penser que le collège a habitué la plupart des élèves de seconde Générale et Technologique à recourir aux documents d'information existants, qu'il a développé progressivement leur curiosité vis à vis des secteurs professionnels et leur à fait prendre conscience des exigences contenues dans le choix d'études mis en avant ... Que cela ait été acquis ou pas, la maturation du projet d'orientation se poursuit au Lycée. Et il s'agit bien d'aider chaque lycéen à avancer et à se réaliser.

Pour répondre à ces objectifs, deux Conseillers d'Orientation du C.I.O de Dunkerque-St Pol/Mer assurent des permanences régulières au Lycée et travaillent en relation avec les professeurs principaux des différentes classes.

Un programme établi sur les trois années du Lycée est mis en place :

- Entretiens avec les élèves et leurs parents sur rendez-vous,
- Actions collectives en classe avec les professeurs principaux (en Seconde, Première et Terminale),
- Réalisation de documents sur les poursuites d'études possibles après chaque Baccalauréat proposé au Lycée du Noorderover,
- Des séances à thème, par exemple : l'Université, les formations paramédicales, les classes préparatoires, les métiers du sport, ...sont réalisés par les Conseillers d'Orientation Psychologue et des intervenants extérieurs spécialistes de ces formations,
- Des séances collectives à destination des parents (à faible effectif) pour répondre plus facilement aux questions.

De nombreuses informations sont à la disposition des élèves au C.D.I. :

- C.D-ROM pour aider les élèves à mieux se connaître, à mieux connaître les métiers et formations,
- Accès libre à différents documents (revues, brochures Onisep - CIDJ) d'information sur les études après le Baccalauréat.

CIO Dunkerque-Flandre
Boulevard de l'Aurore - BP 200 44 - 59430 SAINT POL SUR MER
Tél. : 03.28.60.27.30
Fax : 03.28.27.80.57
cio.dunkerquesaintpol@ac-lille.fr

Permanences d'accueil
Période scolaire
Du lundi au samedi midi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Hors période scolaire
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

F.C.P.E

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU LYCEE DU NOORDOVER

24 avenue de Suwalki - BP 189 - 59760 GRANDE SYNTHE

☎ 03.28.21.85.46 - ✉ <http://fcpnoordover.over-blog.com/>

L'association des Parents d'Elèves du Lycée du Noordover, est le trait d'union entre les parents et l'administration du lycée, les bénévoles sont toujours les bienvenus.

Elle est à l'écoute de l'ensemble des parents d'élèves.

Elle est membre de droit du conseil d'administration au travers de ses 5 représentants, participant ainsi activement à la vie de l'établissement.

Elle participe aux travaux des différentes commissions :

- * la commission permanente avec ses 3 représentants,
- * le conseil de discipline avec ses 2 représentants.

Par le biais de la coopérative, elle gère les manuels scolaires qui sont loués aux élèves.

Elle participe au financement des sorties et séjours pédagogiques.

Elle représente les parents d'élèves au sein des conseils de classe.

Vous pouvez joindre un de ses représentants lors des permanences assurées le mardi et samedi de 9h45 à 11h15 ou par mail.

INSCRIPTION

1. Modalités d'inscription :

Enseignement secondaire :

L'inscription se fait entre la fin juin et le début juillet une fois les résultats d'affectation connus (Affelnet post-3^{ème} , Affelnet 1^{ère}).

Enseignement supérieur :

Le dossier d'admission s'obtient par Internet. Les inscriptions s'effectuent sur le site APB (Admission Post-Bac) de mi-janvier jusqu'à la fin du mois de mars.

2. Bourses

Enseignement secondaire :

Transfert : le dossier est à retirer au secrétariat de l'établissement d'origine.

Demande : elle doit se faire au mois de janvier (au plus tard retour des documents pour la fin février) de l'année en cours pour l'année suivante.

En cas de changement dans la situation familiale, une bourse provisoire peut être demandée à n'importe quelle époque de l'année, sous réserve de vérification des ressources.

Enseignement supérieur :

Demande : les demandes se font par Internet, à partir de mi janvier jusqu'à la fin du mois d'avril, afin de constituer pour chaque étudiant son DES (Dossier Social Etudiant).

Voir : <http://www.crous-lille.fr/bourses/constituer-son-dossier-social-etudiant/>

3. Sécurité sociale

Les élèves ont droit à la sécurité sociale de leurs parents jusqu'à l'âge de 20 ans s'ils terminent leurs études en second cycle, sous réserve qu'ils produisent des certificats de scolarité

Les élèves majeurs de plus de 20 ans n'ayant pas exercé une activité salariale suffisante doivent souscrire une assurance volontaire.

4. Sécurité sociale étudiante

Elle est obligatoire pour tous les étudiants et sera déterminée en fonction de l'âge et de la profession des parents.

5. Internet

<http://lenoordover.fr/>